

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MULHOUSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS DE MULHOUSE
Conseil d'Administration du 07 février 2023**

10 administrateurs présents (15 en exercice, 1 procuration, 4 absents)

DELIBERATION N° 2023-29

**ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE,
ACTIONS COLLECTIVES FAVORISANT L'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI
DES HABITANTS MULHOUSIENS : PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT
PREVISIONNEL PAR LE FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) - (ADM/8.2/29)**

Dans la continuité des actions d'accompagnement collectives déjà menées, le Centre Communal d'Action Sociale de Mulhouse, en lien avec le Fonds Social Européen, souhaite poursuivre l'accompagnement des habitants Mulhousiens vers l'emploi et l'insertion professionnelle.

La mise en œuvre de ces actions s'inscrit dans le cadre de la priorité 1 de la programmation FSE+ 2021 - 2027 « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou des exclus ».

Sur cette base, il est proposé de répondre à l'appel à projet « FSE + » porté par le Fonds Social Européen dans l'objectif H « favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances et la participation active, et améliorer l'aptitude à occuper un emploi » de la priorité 1.

Cette action a pour but de traiter, dans le cadre d'actions collectives, les problématiques présentant un frein à l'accès à l'emploi ou à la formation des habitants en précarité sur les quartiers mulhousiens.

L'outil de l'action collective est un mode d'accompagnement complémentaire à l'accompagnement individuel des personnes. Pour les femmes, il a des effets particulièrement positifs, car il leur permet de se réinsérer socialement avant d'envisager une reprise d'activité professionnelle. Pour les hommes, il contribue à les redynamiser dans le cadre de leur recherche d'emploi.

Cette opération est composée de 2 actions :

1. La première action « en route vers l'emploi » permet de travailler sur la confiance en soi et l'estime de soi au travers d'ateliers divers en vue d'une insertion professionnelle.
2. La seconde « Contrat Social Multipartite » porte sur le mieux-être qui permet aux personnes en précarité de retrouver un équilibre socioéconomique et de

retrouver un statut d'acteur à part entière dans la société, dont un volet spécifique sur la mobilité.

- Plan de financement :

- Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles

Poste de dépense	Du 01/07/22 au 31/12/23	
Dépenses directes : personnel (salaires)	41 640 €	85 %
Dépenses indirectes (frais de structure)	7 348 €	15 %
Total	48 988 €	%

- Tableau des ressources prévisionnelles

Financeurs	Du 01/07/22 au 31/12/23	
FSE	29 456 €	60 %
CCAS	19 542 €	40 %
Total	48 988 €	100 %

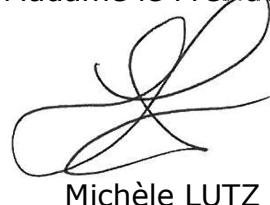
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- approuve le projet et le plan de financement relative à la candidature du CCAS à l'appel à projet « FSE + » porté par le Fonds Social Européen.
- autorise Mme le Vice-Président à répondre à l'appel à projet ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME

Madame le Président,



Michèle LUTZ